

## Dieudonné Nahimana : « des irrégularités pas de nature à invalider le scrutin »

@rib News, 29/05/2019 Source Xinhua Burundi/Élections : les irrégularités relevées "ne sont pas suffisantes" pour invalider les résultats (candidat indépendant) Les quelques irrégularités relevées dans différents bureaux de vote lors du triple scrutin (présidentielle, législatives et communales) du 20 mai au Burundi "ne sont pas suffisantes pour invalider leurs résultats", a assuré vendredi soir Dieudonné Nahimana, candidat indépendant à la dernière Élection présidentielle.

Le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Pierre-Claver Kazihise, avait salué le 25 mai le "bon" déroulement de ce triple scrutin. En s'appuyant sur les rapports fournis par près de 6.000 mandataires déployés par sa mouvance politique dans différents bureaux de vote, M. Nahimana, 46 ans et plus jeune des sept candidats qui étaient en lice pour la présidentielle, a reconnu que de "sérieuses irrégularités" avaient caractérisé ces élections. Ainsi, certains de ses mandataires n'ont pas été autorisés à suivre les opérations de vote en dépit des accreditations délivrées par la CENI. Il a déploré aussi le fait que certaines autorités administratives (chefs de collines, administrateurs communaux et gouverneurs de province), certains juges et certains membres des forces de l'ordre se soient impliqués dans les opérations de vote et de dépouillement "contrairement" aux dispositions du code électoral en vigueur. Certains, a poursuivi M. Nahimana, ont fait peur aux votants en les forçant à voter tel ou tel parti politique, d'autres sont allés jusqu'à accompagner les électeurs dans les isolements et d'autres ont collecté les cartes des électeurs pour voter à leur place. Selon lui, en d'autres endroits, les électeurs n'ont pas pu exercer leur choix dans le secret, mais ont été "forcés" de le faire au vu et au su des membres des bureaux de vote. "Même si, au cours du processus électoral en cours, nous avons toujours affirmé que la CENI a bien travaillé, nous aurions aimé cependant qu'elle reconnaisse lors de la présentation des résultats provisoires les défaillances relevées le jour du scrutin", a-t-il déploré. Cependant, a souligné Dieudonné Nahimana, les irrégularités relevées ne sont pas de nature à invalider le triple scrutin, car "nous n'avons pas eu la possibilité d'avoir des mandataires dans tout le pays, quand bien même nous avons vu parfois des choses parfois importantes". D'ailleurs, a-t-il ajouté, l'article 80 du code électoral ne donne pas la possibilité de déclarer invalides les résultats des élections juste par quelques échantillonnages issus de certains endroits du pays.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});